

Résolution (74) 32 du Comité des ministres du Conseil de l'Europe (22 octobre 1974)

Légende: En 1974, suite à la décision du gouvernement hellénique d'organiser des élections libres au suffrage universel après la chute du "régime des colonels", le Comité des ministres du Conseil de l'Europe envisage d'inviter la Grèce à redevenir membre de l'organisation et charge le Secrétaire général de lui soumettre un rapport comprenant notamment le projet de l'invitation.

Source: Résolutions 1974. 1979. Strasbourg: Conseil de l'Europe - Comité des ministres.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL: http://www.cvce.eu/obj/resolution_74_32_du_comite_des_ministres_du_conseil_de_l_europe_22_octobre_1974-fr-62c18b64-e080-4b77-a994-ee70a804e214.html

Date de dernière mise à jour: 21/10/2012

Résolution (74) 32 du Comité des Ministres relative à la réadmission de la Grèce au Conseil de l'Europe (22 octobre 1974)

Le Comité des Ministres,

Rappelant la Résolution (74) 27 relative à la situation de la Grèce qu'il a adoptée le 20 septembre 1974 ;

Ayant pris connaissance de la Résolution 578 adoptée le 27 septembre 1974 par l'Assemblée Consultative ;

Prenant acte de la décision du Gouvernement hellénique d'organiser le 17 novembre prochain des élections libres au suffrage universel en Grèce,

1. Envisage d'inviter la Grèce à reprendre sa place au sein du Conseil de l'Europe au cours de la réunion qu'il tiendra à Paris au niveau des ministres des Affaires étrangères à la fin du mois de novembre 1974 ;
2. Charge le Secrétaire Général de prendre contact avec les autorités helléniques en vue de déterminer les conditions pratiques de la réadmission de la Grèce et de lui soumettre pour sa prochaine réunion, tenue au niveau des Délégués, un rapport à ce sujet, comprenant notamment le projet de l'invitation prévue aux articles 4 et 5 du Statut.